

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



**AR Prefecture**

016-211601208-20260427-D2026405-DE  
Reçu le 30/04/2026

Délibération : D2026-4-5

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 14 avril 2026

Présents : 16 Présents : Mesdames Béatrice COURTELANne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 18 Excusé(s) : Mesdames Stéphanie DULAC qui a donné pouvoir à Franck INGREMEAU Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Véronique LANOË-MALIVERT

Objet : **Budget annexe Régie Transport**  
**Approbation du CFU 2025**

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal LAFENETRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Juridictions Financières,  
Vu l'article 60 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°D2023-7-4 du 27 octobre 2023 portant adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget annexe Régie Transport,  
Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Régie Transport,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	70,50	20 454,89	20 525,39
	Recettes réalisées (1)	B	70,50	22 771,52	22 842,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 821,58	29 160,00	50 981,58
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	24 058,63	24 058,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	70,50	-1 287,11	-1 216,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 751,08	8 705,11	30 456,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	21 821,58	7 418,00	29 239,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	21 821,58	7 418,00	29 239,58

**Madame le Maire ne prend pas part au vote**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Régie Transport,  
**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **27 avril 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **30 avril 2026**

